

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

Etaient présents : MM. AYCAGUER, GARCIA, BOYE, PASIAN, HERNANDEZ, MAINARDIS, BRUSTON, SACAREAU, MERCI, MONTES, MARAIS, SOBIERAJEWICZ, MICLO, HOMEHR, PRETOTTO, GUY, CHAUDRON.

Absente : Mme RICHARDSONS.

Absente excusée : Mme BRETOS

Absents ayant donné procuration : Mme Odile LAFARGE à M. Jean AYCAGUER, Mme Annelise MONDON à Mme Brigitte BOYE, Mme Sandrine DE OLIVEIRA à Mme Catherine HERNANDEZ, Mme Solange LANGER à M. Patrick CHAUDRON.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 Heures.

M. Frédéric PASIAN est élu secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2015, M. CHAUDRON apporte la remarque suivante et le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité :

« Page 1 – Paragraphe 1 concernant la fusion des écoles. Des propos erronés ont été énoncés et non retranscrits sur le compte-rendu, durant l'exposé de Mme HERNANDEZ.

S'agissant de l'ouverture d'une classe Grande Section / CP, l'Inspecteur ainsi que le DASEN n'écrivent pas qu'il est impossible d'avoir une classe GS / CP. En commission technique paritaire, le DASEN conserve les mêmes seuils d'ouverture et ne fait pas non plus de globalisation des effectifs, car, sinon, il devrait prendre un seuil de 27 élèves par classe, ce qui ne nous arrangerait pas. Le seuil en maternelle est beaucoup plus élevé. Donc, s'il constate qu'il peut éviter une ouverture en assurant une classe de GS/CP, il le fera ».

M. le Maire répond que ce que vient d'énoncer M. CHAUDRON est un véritable inventaire.

M. CHAUDRON rajoute qu'aurait pu figurer sur le compte-rendu, qu'un nombre important de parents d'élèves et d'enseignants étaient présents, et qu'il n'y a pas eu d'interruption de séance pour leur laisser la parole.

M. le Maire reconnaît cette erreur et prononcera une interruption de cette séance pour leur laisser la parole, car plusieurs enseignants et parents d'élèves sont présents ce jour.

M. CHAUDRON demande de revoter le principe de la fusion des écoles, car les élus ne disposaient pas de tous les éléments pour se prononcer.

M. le Maire répond que tous les éléments avaient été évoqués.

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour, en ajoutant le point suivant :

- Crédits supplémentaires – Budget communal 2015.

Accord à l'unanimité pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

M. le Maire prononce une interruption de séance pour donner la parole à l'assistance.

M. le Président des Lherminots prend la parole et donne lecture d'une lettre rédigée par l'association Les Lherminots :

« Le projet de fusion pour la rentrée scolaire 2015 demandé en décembre 2014 par la Municipalité de Lherm fut ajourné pour laisser le temps à tous les partenaires de cette fusion, de pouvoir débattre. Ce sursis accordé par la Municipalité fait suite à une pétition de 165 familles sur les 300, et un souci de dialogue entre la Municipalité, les parents et les enseignants. Les Lherminots, la fédération des parents d'élèves qui œuvre pour le respect de l'apprentissage des enfants, a profité de ce temps, pour organiser diverses réunions entre les professeurs des deux écoles et les délégués de parents d'élèves. Une réunion d'informations ouverte à tous les parents fut même organisée avec la participation d'enseignants de maternelle, et du conseil municipal et des délégués. L'association n'a pas donné de consignes de vote lors de chaque conseil d'écoles. Nous estimons que chaque

délégué est maître de son vote. Les conseils d'écoles, certes consultatifs, ont refusé la fusion à une large majorité. Lors du conseil municipal du 19 novembre 2015, les conseillers municipaux ont voté à une large majorité pour la fusion. Lors de ce conseil municipal, les débats semblent avoir été tronqués de telle sorte que le vote favorable à la fusion, apparaisse comme le seul bon choix possible. En effet, les parents présents ont noté, lors du conseil des erreurs, mais hélas, M. le Maire, vient de le reconnaître n'a pas proposé de leurs laisser la parole. Il a semblé aux parents présents que les informations proposées avaient été tronquées, manquaient de clarté, avaient pour objectif de donner aux conseillers tous les éléments, nous souhaiterions clarifier certains points. La pétition lancée par des enseignants et des parents, notre association n'était pas partenaire, a rassemblé 123 familles et pas parents, il y a une nuance, ce qui fait que le pourcentage de 21% passe à 40 %, certains partis politiques seraient contents de les avoir.

Dire que les parents ne se sont pas prononcés, est restrictif, puisque lors des conseils d'écoles, leurs représentants l'ont fait.

Dire qu'il n'y aura pas de classe GS/CP est faux, l'Inspecteur ne peut s'engager sur une réglementation qui n'existe pas. Le choix du regroupement de niveaux est fait par l'équipe pédagogique, en fonction des effectifs, etc.... Les seuils d'ouverture et de fermeture de classes varient chaque année, en fonction des élèves par rapport au nombre d'enseignants disponibles dans l'académie. C'est un choix arithmétique avec une tolérance au cas par cas.

La fusion peut se faire chaque rentrée scolaire, il n'est pas obligatoire d'attendre le départ d'une des directions. Il y a des fusions en Haute-Garonne, mais très peu de grosses fusions. Ici, on parle de 15 classes, et peut-être 17 d'ici une à deux années, en fonction des effectifs.

Les seuls buts de la fusion sont d'avoir une seule direction et de faire des économies.

Dire qu'aucune autre proposition n'a été faite, est faux, il a été suggéré de demander à ce que les jours de délégation de direction soient communs et de mettre en place avec les enseignants une liste de matériels communs, pour faire entre autres, certaines économies.

Au cours de la réunion publique d'informations, il avait été dit que les questions financières n'entraient pas dans les critères de choix de la Mairie, or, des économies potentielles ont été évoquées à plusieurs reprises pendant le conseil municipal.

Dire que majoritairement, les parents sont pour la fusion est purement spéculatif. Aucun sondage sur tous les parents n'a été fait. Par contre, c'est remettre en question l'existence de notre association de parents d'élèves et surtout des représentants élus aux conseils d'écoles. L'information ne figure pas dans le compte-rendu. Le conseil d'écoles fusionnées comptera avec 15 classes, environ 34 personnes y siégeront, 15 professeurs, 15 délégués, 1 représentant de la mairie, 1 représentant l'IEN, 1 psychologue avec occasionnellement le responsable des travaux, des élus municipaux et des enseignants qui sont à temps partiel.

Les conseils d'écoles actuels, durent chacun deux heures. Dans une école fusionnée, le conseil durera toujours deux heures. Il y aura donc, deux fois moins de temps pour traiter les sujets. Il ne sera plus possible d'entrer dans les détails de chaque point à l'ordre du jour.

Les Lherminots pensent que leur rôle de délégués de parents d'élèves sera fortement amoindri.

L'association des parents d'élèves élus aux deux conseils d'écoles, et les Lherminots demandent de respecter le vote des deux conseils d'écoles. Ne pas suivre cet avis, signifie le dénigrement du conseil d'écoles, plus à même de se prononcer sur la question.

Les conseils d'écoles composés de représentants de la mairie, de l'IEN, des professeurs et des parents ont voté contre cette fusion à une large majorité, après avoir débattu lors de plusieurs rencontres.

On a relancé une deuxième pétition demandant le respect du vote des conseils d'écoles. A ce jour, 187 parents soutiennent notre action. ... ».

M. le Maire fait remarquer, que, d'une part, comme l'association l'a écrit, seul le vote du DASEN est décisionnaire. Le vote du conseil municipal n'est pas décisionnaire mais consultatif.

Après s'être renseigné, et en particulier à Fontenilles, une nouvelle école de 14 classes vient d'être créée avec un seul directeur. Pour la municipalité, le fonctionnement de l'école est positif, avec un projet d'école mené de la maternelle au CM2. Les rapports avec la municipalité sont corrects.

Des personnes de l'assistance, notamment des enseignants, sont intervenues en soulignant les craintes liées aux contraintes de fonctionnement à 14 classes rendant le travail plus compliqué. Après plusieurs échanges de points de vue entre l'assistance et les élus, M. le Maire demande au conseil s'il juge nécessaire de revoter le principe de la fusion des écoles. Par deux voix pour revoter, le conseil municipal reste sur le vote posé le 19 novembre 2015.

1 – Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) :

M. PASIAN présente la modification des statuts du SDEHG qui a pour objectif de lui permettre d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique.

Le SDEHG a tenu son assemblée générale le 26 novembre 2015.

Le comité s'est prononcé en faveur de la modification des statuts du SDEHG pour agir en faveur de la transition énergétique. Les principales dispositions de cette modification des statuts portent sur le changement de dénomination du SDEHG en « Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne » et sur le développement de ses compétences en matière de transition énergétique.

Le SDEHG pourra désormais créer un réseau d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques, élaborer des diagnostics énergétiques des bâtiments publics, réaliser du conseil en énergie partagée, etc...

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG, telles que :

- Création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid
- Création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les changements de statuts du Syndicat Départemental de l'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG).

2 – Mise en place d'une borne de recharge pour des véhicules électriques:

Le SDEHG envisage de déployer un réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

M. PASIAN présente ce projet départemental.

Pour permettre le développement des ventes de véhicules électriques et hybrides rechargeables, il est nécessaire de développer un réseau de points de recharge accessibles au public.

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, la France a pour objectif d'installer massivement des points de recharge : 7 millions de points de recharges pour les voitures électriques sont prévus en 2030 (17 000 bornes publiques sont en service fin 2014).

A ce jour, 28 458 points de charge (publics/privés) pour voitures électriques sont référencés au niveau national par www.ChargeMap.com.

M. Pasian présente ensuite les différents modes de charge d'un véhicule électrique, leurs temps de charge et les puissances électriques en jeu. Le SDEHG envisage de déployer sur le territoire des bornes de recharge de 22 kW qui permettent de charger une batterie complètement déchargée en 1 heure. Ainsi, un arrêt de 10 minutes chez un commerçant permet de récupérer de 20 à 25 km d'autonomie.

Type de recharge	Lent mode 2	Normal mode 3		Accélérée mode 3		Rapide mode 3	Rapide mode 4
Réseau	Monophasé 230 V			Triphasé 400 V			Courant continu
Courant de recharge	8 A	16 A	32 A	16 A	32 A	63 A	120 A
Puissance	2 KW	3 KW	7 KW	11 KW	22 KW	43 KW	50 KW
Temps nécessaire Pour faire "le plein"	12 h	6 H	3 H	2 H	1 H	50 mn	20 à 30 mn

Choix du SDEHG

Accueillir une borne de recharge pour véhicule électrique sur la commune permettrait d'offrir des solutions de recharge aux automobilistes en transit sur notre territoire, voire de prolonger une autonomie lorsque l'automobiliste envisage des parcours supérieurs à 150 km environ. Cette borne bénéficierait ainsi d'un emplacement réservé.

Par arrêté du 22 décembre 2014, une signalisation spécifique du service de recharge des véhicules électriques a été créée.

Afin de garantir la liberté d'accès des véhicules rechargeables aux points de charge, il est recommandé de protéger chaque emplacement par une signalisation réglementaire

La signalisation verticale se compose d'un panneau (B6a1) qui régleme le stationnement et d'un panonceau (M6i) qui signale que le stationnement est réservé aux véhicules électriques pendant la durée de recharge de leurs accumulateurs. La signalisation horizontale est matérialisée par un pictogramme, peint en blanc sur les limites de l'emplacement du stationnement.

M. GUY considère que la place du village ne dispose pas assez de places de stationnement et qu'en réserver une pour des véhicules électriques n'est dans l'état actuel pas une priorité. Le parking de la mairie, proche du groupe médical pourrait être une alternative. M. Pasian partage son avis d'autant plus que les services techniques seront prochainement équipés d'un tel véhicule (Renault Kangoo ZE).

M. Homehr s'interroge si un tel projet d'accueil d'une borne de recharge ne peut pas être porté par la Communauté de Communes du Savès.

M. le Maire précise qu'il va contacter le groupe Auchan afin de savoir si des bornes de recharge seront installées sur le parking du supermarché.

Les modalités pour accueillir une borne de recharge sont les suivantes :

- les bornes ne seront jamais espacées de plus de 20 km et couvriront une population de 3000 habitants par point de charge.
- les bornes doivent être sur un espace public accessible à toute heure
- les lieux à privilégier sont les places centrales, facilement accessibles et proches de services administratifs, culturels ou commerciaux.

Les bornes seront subventionnées à hauteur de 85% à l'installation et ensuite 50% en fonctionnement. Les bornes seront équipées d'un dispositif de paiement de l'énergie consommée.

Subvention de 85% sur l'installation (50% Etat + 35% SDEHG)

Coût d'installation de la borne : 10 000 €, coût pour la commune : 1500 € environ

Subvention de 50% sur le fonctionnement

Coût de la maintenance électrique et monétique : 2000 € / an environ, coût pour la commune : 1000 € / an environ. Le coût de fonctionnement comporte également la souscription d'un abonnement électrique d'une puissance de plus de 22 kVA.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que la commune de Lherm soit candidate à l'accueil d'un tel équipement dans les conditions indiquées précédemment.

3- Etude de transfert de la compétence enfance et jeunesse à la Communauté de Communes du Savès (CCS):

Mme HERNANDEZ informe le conseil d'une réunion tenue à la CCS avec l'Agence Technique Départementale (ATD) concernant le transfert de la compétence péri scolaire et extra scolaire à la CCS. L'ATD a évoqué les modalités de mise en œuvre de ce transfert de compétences. Le problème se pose au niveau des bâtiments à prendre en compte. D'autant que Lherm est la seule commune de la CCS qui dispose de bâtiment affecté uniquement à ces compétences. Pour les autres communes, le calcul du mode de transfert de charges s'étudiera au prorata du temps où les bâtiments seront occupés par ce type d'activités. Le CAUE évaluera le coût des bâtiments, afin de poursuivre le mode de calcul du montant relatif aux transferts de charges.

M. GUY interroge Mme HERNANDEZ sur l'obligation de transférer le bâtiment dans le transfert des charges. Mme HERNANDEZ répond que le bâtiment étant affecté uniquement au centre de loisirs et à l'ALAE, il sera obligatoirement transféré. La Commune demeure propriétaire du bâtiment.

4 – Fête locale :

M. GUY présente le projet de réorganisation de la fête locale.

Une commission extra-municipale a été organisée en présence de Conseillers Municipaux, des membres du Comité des Fêtes et de l'Association de Chasse.

La fête locale elle ne répond pas aux attentes des Lhermois. Cette commission envisage de dynamiser la fête locale.

La date de la fête sera déplacée les 8-9-10 juillet 2015. Elle sera en concurrence avec la fête locale de Noé.

Il a été émis le souhait d'accueillir de nouveaux forains avec des manèges plus récents correspondant aux attentes de la jeunesse, sans pour autant exclure les forains habituels qui anime la fête depuis longtemps.

La scène et les manèges seront disposés autour de l'église. Le vendredi soir serait destiné aux jeunes : soirée mousse

Le samedi, un orchestre important serait invité et un repas organisé. Le dimanche, un repas partagé serait proposé devant un écran géant pour assister à la finale de l'Euro 2016.

Les caravanes d'habitation des forains seront toutes accueillies sur le parking du groupe scolaire et ne seront plus installées dans les espaces verts.

M. Pasion précise qu'il convient au plus tôt d'envisager les branchements des caravanes selon les règles en vigueur. M. GARCIA précise qu'un arrêté de M. le Maire devra être pris.

M. MICLO propose de profiter du changement de date de la fête locale pour déplacer le forum des associations à fin juin. Ainsi, les clubs seront en mesure de proposer des animations, leurs adhérents étant encore disponibles et activés.

M. le Maire insiste pour que les forains soient immédiatement avisés du changement de date de la fête locale. M. GARCIA prépare ce courrier.

Une prochaine réunion est programmée le mardi 22 décembre à 20h30.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouvelles dates proposées pour la fête locale ainsi que les modalités d'organisation présentées par la commission extra-municipale.

M. le Maire confirme que le forum des associations sera également déplacé à fin juin, avec les remises des récompenses du concours des maisons fleuries et l'accueil des nouveaux Lhermois.

5- : Dédommagement de frais d'avocat pour contentieux urbanisme par l'assurance AVIVA :

M. le Maire présente au Conseil le remboursement des honoraires de l'avocat dans la défense d'un contentieux urbanisme en date du 14 décembre 2010. Un chèque de 1 137.64 € est à encaisser en dédommagement.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour encaisser le chèque de 1 137.64 €.

6- Course officielle de la Fédération des Sports et Loisirs Canins au Bois des Escoumes:

L'association CANIFOLIE ASSOCIATION de Lavernose-Lacasse envisage d'organiser une manifestation sportive dans le bois des Escoumes le samedi 19 mars en nocturne de 18h30 à minuit et le dimanche 20 mars de 8h30 à 15h00. Cette course officielle de Canicross, canimarche, caniVTT et canitrottinette sera organisée sous l'égide de la Fédération des Sports et Loisirs Canins et empruntera les sentiers communaux du bois des Escoumes. Cependant, l'association doit également solliciter l'autorisation de plusieurs propriétaires privés puisque les parcours proposés traversent également des parcelles privées et certains terrains ont été identifiés pour aménager le parking, accueillir des camping-cars ainsi qu'un stand de restauration.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que l'épreuve emprunte les sentiers du bois communal des Escoumes.

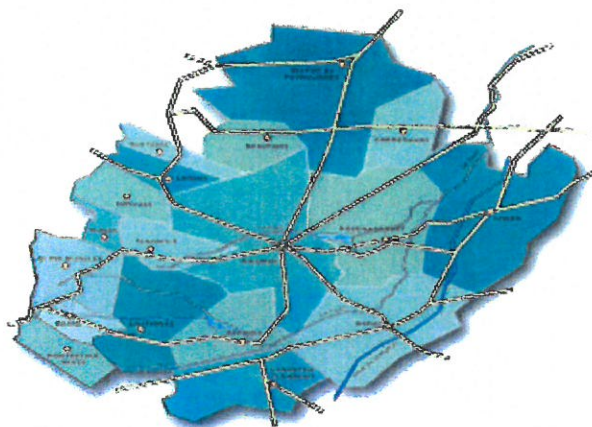
7 – Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCS :

M. le Maire présente le rapport d'activités des ordures ménagères 2014 qui demeure consultable au secrétariat de mairie.

La gestion des déchets ménagers est de la compétence de la Communauté de Communes du Savès depuis le 1^{er} janvier 2004.

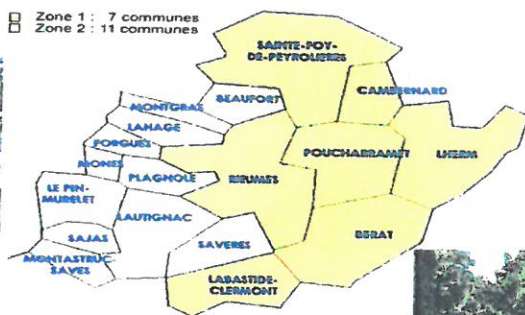
Les Communes membres de cette intercommunalité sont les suivantes :

BFAUFORT	MONTASTRUC-SAVES
BÉRAT	MONTGRAS
CAMBERNARD	LE PIN MURELET
FORGUES	PLAGNOLE
LARASTIDE-CLERMONT	POUCHARRAMIT
LAHAGE	RIEUMES
L'AUTIGNAC	SAINTE FOY DE PEYROLIÈRES
LHERM	SAJAS
MONFIS	SAVERES





Collecte de conteneur semi-enterré



Collecte en porte à porte

Les ordures ménagères collectées par les équipes de nuit sont déposées en fin de tournées au quai de transfert de Carbonne ; celles collectées par l'équipe de jour sont vidées directement dans une benne à la déchèterie de Rieumes puis transportées jusqu'au centre d'enfouissement par le SYSTOM des Pyrénées qui assure le transport.

Les administrés ne bénéficiant pas d'une collecte en porte à porte (soit 2 095 habitants) doivent déposer leurs déchets recyclables dans les colonnes de tri des points d'apport volontaire situés sur la commune.

Les emballages recyclables légers et les journaux-magazines sont triés dans des colonnes distinctes permettant de séparer ces deux flux de recyclables qui sont alors collectés en régie avec le camion polybenne de la Communauté de Communes du Savès.

La collecte du verre s'effectue en régie au moyen du camion polybenne. Le verre est ensuite acheminé par convoi vers le centre de traitement (Verrerie Ouvrière d'Albi) par nos services.



La collecte du verre par le camion polybenne

Toutes les communes du périmètre de la Communauté de Communes du Savès sont équipées de points d'apport volontaire qui comprennent, selon le site, une ou plusieurs colonnes à verre, colonnes à emballages recyclables légers et colonnes à journaux-magazines.



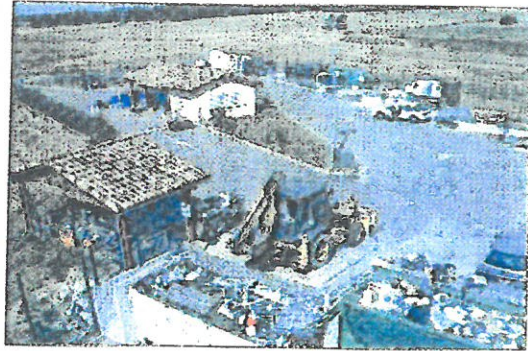
Les nouveaux modèles de colonnes installées depuis 2012

Colonnes installées sur le périmètre de la Communauté de Communes du Savès :

Type de Colonnes	Quantité
Verre d'emballage	64
Emballages recyclables légers	16
Journaux-magazines	16
TOTAL	96

Les déchets acceptés sont les suivants :

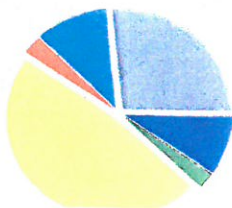
- Le tout-venant
- Les ferrailles
- Le bois
- Les branchages
- Les pelouses
- Les gravats
- Les cartons
- Le gros électroménager
- Le petit électroménager
- Les écrans
- Les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)
- Les lampes et néons
- L'huile de vidange
- L'huile de friture
- Les piles et batteries
- Les emballages ménagers recyclables
- Les journaux – magazines
- Le verre
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux des particuliers (DASRI)
- Les puces des particuliers
- Les textiles usagés



MATÉRIAUX TRIÉS	REPRENEURS
ACIER	Comminges Métaux Service, MONTREJEAU (31)
ALUMINIUM	Saica Natur Sud, ST GIRONS (09) (du 01 au 09/2014) puis Comminges Métaux Service, MONTREJEAU (31)
BRIQUES ALIMENTAIRES (E.L.A.)	Véolia Propreté Midi-Pyrénées, TOULOUSE (31)
CARTONNETTES (E.M.R.)	Véolia Propreté Midi-Pyrénées, TOULOUSE (31)
FLACONNAGES PLASTIQUES	Valorplast, PUTEAUX (92)
JOURNAUX, MAGAZINES	Llau Saïca, ST GIRONS (09)
VERRE	Verrerie Ouvrière d'Albi, ALBI (81)

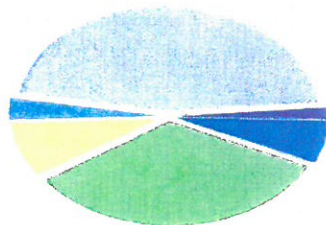
Concernant les **bouteilles et flacons plastiques**, ceux-ci sont acheminés du centre de tri vers différents sites de recyclage selon les proportions indiquées sur le graphique ci-dessous :

DESTINATION DES TONNAGES COLLECTÉS SUR LA CCS EN 2014 :



- REGENE ATLANTIQUE (Bayonne, 64) : 10,8%
- SUMINCO (Barcelone, Espagne) : 26,7%
- ESLAVA PLASTICOS S.A. (Valence, Espagne) : 9,5%
- FREUDENBERG POLITEX S.A. (Colmar, 68) : 2,5%
- PET COMPANIA S.A. (Valence, Espagne) : 47,6%
- PLASTIPAK Packaging France (La Chaussée Sainte-Victoire, 41) : 2,9%

DEBOUCHÉS DES FLACONNAGES PLASTIQUES COLLECTÉS SUR LA CCS EN 2014 :



- Fibres (6,8%)
- Tubes, mandrins (33,3%)
- Bouteilles, flacons (9,0%)
- Bacs, pièces auto, cintres... (< 1%)
- Divers (3,3%)
- Barquettes, feuilles isolantes... (45,9%)
- Arroseurs, sièges auto... (1,7%)

Flux de déchets	Modalités de collecte	Destination	Mode de traitement
OMR	PAP et PAV	CSDND du Pihourc (Liéoux, 31)	Enfouissement
Corps en mélange	PAP	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Recyclage
Corps creux	PAV	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Recyclage
Corps plats	PAV	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Recyclage
Verre	PAV	VDA (Albi, 81)	Recyclage
Refus de tri	PAP et PAV	CSDND du Pihourc (Liéoux, 31)	Enfouissement
Encombrants	Déchèterie	CSDND du Pihourc (Liéoux, 31)	Enfouissement
Gravats	Déchèterie	Gravière (Cahors, 31)	Comblement
Ferraille	Déchèterie	CFR Recycling (Colomiers, 31)	Recyclage
Pelouse	Déchèterie	SARL de Jottes (Lerm, 31)	Compostage
Branchage	Déchèterie	SARL de Jottes (Lerm, 31)	Compostage
Bois brut	Déchèterie	Garnica (Sensazan, 47)	Recyclage
Piles et accumulateurs	Déchèterie	Turbomeca (Bardas, 64)	Valorisation
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Déchèterie	Accor Environnement (Castels, 33)	Recyclage
Gros électroménager (hors froid)	Déchèterie	SIAF (Bassens, 33)	Incinération
Gros électroménager (froid)	Déchèterie	AFM Recyclage (Colomiers, 31)	Valorisation
Petit électroménager	Déchèterie	Frigopolis (Toulouse, 31)	Recyclage
Ecrans	Déchèterie	Eaco (Portet-sur-Garonne, 31)	Recyclage
Cartons	Déchèterie	Envie 2E Midi Pyrénées (Portet-sur-Garonne, 31)	Valorisation
Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)	Déchèterie	Centre de Tri (Villeneuve de Rivière, 31) puis repreneurs matériaux	Recyclage
Huile de friture	Déchèterie	SETMI (Toulouse, 31)	Incinération
Huile de vidange	Déchèterie	Oleo Recycling (Muret, 31)	Valorisation énergétique
Lampes à fluorescence et néons	Déchèterie	Osilis (Goureville l'Orchard, 76)	Régénération
Pneumatiques de véhicules légers	Déchèterie	Lafarge (Le Teil, 07)	Valorisation énergétique
Textiles usagés	Déchèterie PAV	(Mérignac-Tolosane, 31) Scori (Frontignan, 34) COVED (Riom, 63) INDAVER (Doel, Belgique) Droné Recyclage (Leberthe Inard, 31) Le Relais 32 Marcillac (32)	Valorisation Recyclage Réutilisation Valorisation

Types de déchets	Tonnages		évolution annuelle (en %)
	2013	2014	
Ordures Ménagères Résiduelles	3 424,50	3 501,67	↗ + 2,25%
Refus de tri (issus des recyclables)	92,526 ⁽¹⁾	78,202 ⁽¹⁾	↘ - 15,48%
EMBALLAGES RECYCLABLES ET PAPIERS GRAPHIQUES			
Corps creux (emballages ménagers)	19,64	20,58	↗ + 4,79%
Corps plats (journaux-magazines)	42,20	42,92	↗ + 1,71%
Corps en mélange (bacs jaunes)	583,30	543,04	↘ - 6,90%
Verre	376,40	397,44	↗ + 5,59%
DÉCHÈTERIE			
Encombrants	1 185,33	1 134,07	↘ - 4,32%
Gravats	646,54	1 211,18	↗ + 87,33%
Ferraille	184,03	179,56	↘ - 2,43%
Pelouse	102,18	127,36	↗ + 24,64%
Branchage	1 027,46	1 154,74	↗ + 12,39%
Bois	333,26	388,58	↗ + 16,60%
Piles et accumulateurs	0,588 ⁽²⁾	0,959 ⁽²⁾	↗ + 63,10%
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	21,477	26,284	↗ + 22,38%
Gros électroménager	69,845	66,176	↘ - 5,25%
Petit électroménager	33,267	51,084	↗ + 53,56%
Ecrans	33,969	33,621	↔ - 1,02%
Lampes et tubes fluorescents	0,170	0,552	↗ + 224,71%
Cartons	17,34	16,00	↘ - 7,73%
DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux)	0,238	0,264	↗ + 10,88%
Huile de friture	0,480 ⁽³⁾	0,756 ⁽³⁾	↗ + 57,50%
Huile de vidange	9,180 ⁽⁴⁾	11,440 ⁽⁴⁾	↗ + 24,62%
Pneumatiques de véhicules légers	7,149	6,158	↘ - 13,86%
Textiles Usagés	35,463	45,413	↗ + 28,06%
Tonnage total annuel	8 154,01	8 959,85	↗ + 9,88%

(1) Le refus de tri est issu des recyclables et donc intégré aux tonnages indiqués pour ceux-ci dans le tableau.

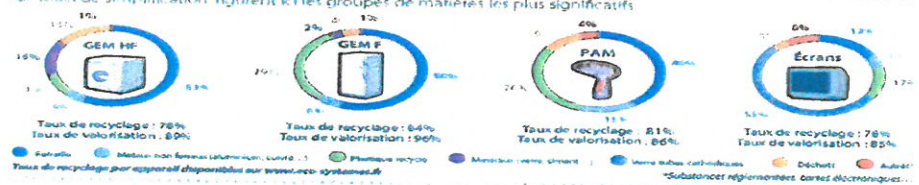
(2) environ 2,5 fûts par an mais enlèvement par 2 => une année 2 fûts, la suivante 4 fûts

(3) 0,756 tonnes d'huile de friture en 2014 (soit 840 litres) et 0,480 tonnes en 2013 (soit 535 litres)

(4) 11,44 tonnes d'huile de vidange en 2014 (soit 12 710 litres) et 9,18 tonnes en 2013 (soit 10 200 litres)

Décomposition des matières obtenues par famille d'appareils

Les processus industriels permettent de démanteler les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferraille, verre, plastique, etc.). Un seul but : extraire la matière première secondaire qui permet d'économiser nos ressources naturelles. Par souci de simplification, figurent ici les groupes de matières les plus significatifs.

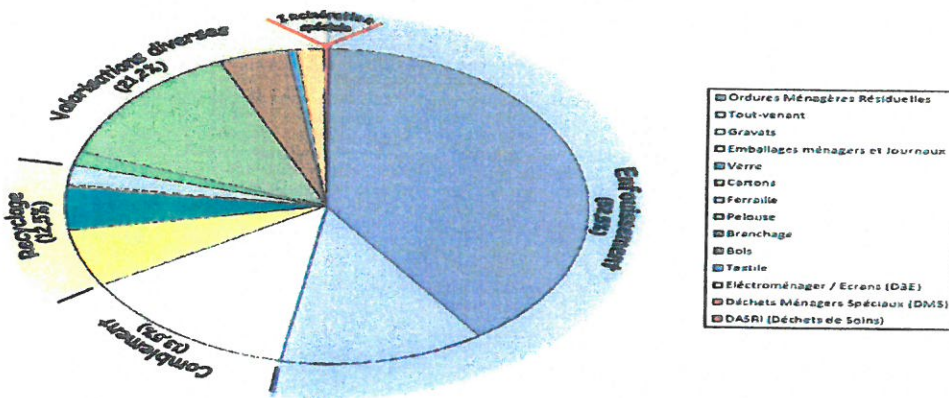


Le bilan environnemental de cette opération de collecte en déchèterie est nettement positif : la collecte réalisée en 2014 a permis d'éviter l'émission de 94 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère et de recycler 64 tonnes de ferrailles, 30 tonnes de plastiques, 29 tonnes de métaux non ferreux et 16 tonnes de verre (verre au plomb et au baryum)^(*).

la collecte des textiles, avec Le Relais, a permis de détourner du flux d'OMR, plus de 45 tonnes de textiles et chaussures (+28,06% par rapport à 2013), soit 2,83 kg/hab./an. Cette hausse importante des performances témoigne d'une montée en puissance du geste de tri de ce flux de déchets.

(*) DEEE - Votre bilan environnemental - C. C. du Savès (31), Édition Collectivités Territoriales 2014 - Eco-Systèmes.

3-1-2/ Répartition en fonction des modes de traitement



Les matériaux recyclés permettent de fabriquer de nouveaux objets en économisant des matières premières, de l'eau, de l'énergie et des émissions de CO₂. Par leur geste de tri, les habitants de la CCS ont permis de recycler et d'économiser :

Matériaux	Tonnages	Économies de ressources	Produits recyclés
Acier	23,2	44,47 tonnes de minéral de fer (4,52 tonnes de coke (charbon)) 268,42 m ³ d'eau 41,18 tonne éq CO₂	443 chariots de supermarché
Aluminium	3,1	7,55 tonnes de bauxite 3,31 m ³ d'eau 21,37 tonne éq CO₂	1 817 trottinettes
Briques alimentaires	13,0	26,77 tonnes de bois 177,68 m ³ d'eau	72 268 rouleaux de papier cadeau
Bouteilles transparentes (PET)	35,3	21,67 tonnes de pétrole brut 6,92 tonnes de gaz naturel 80,77 tonne éq CO₂	63 981 paires de chaussures
Bouteilles opaques (PEHD)	20,0	10,16 tonnes de pétrole brut 6,24 tonnes de gaz naturel 30,60 tonne éq CO₂	1 358 bacs de collecte (120L)
Papiers-Cartons	437,0	614,42 tonnes de bois 21 061,65 m ³ d'eau 15,98 tonne éq CO₂	1 802 626 boîtes à chaussures
Verre	397,4	251,09 tonnes de sable 30,70 tonnes de soufre 403,77 m ³ d'eau 183,60 tonne éq CO₂	848 563 bouteilles de 75 cl

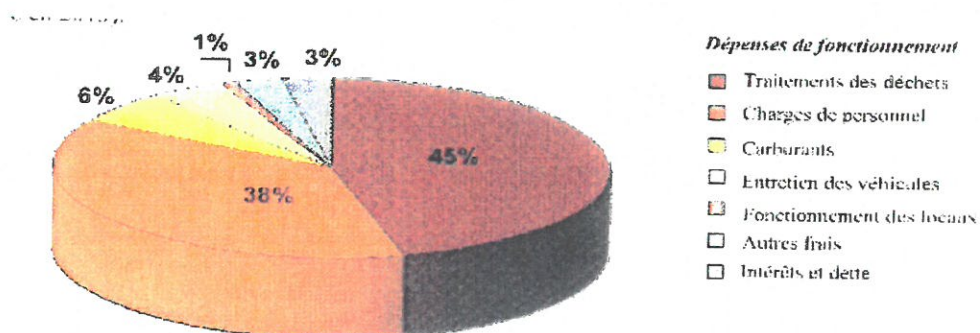
Outre les économies de matières premières, le recyclage des matériaux collectés sur la CCS ont permis d'économiser la consommation annuelle d'eau de 400 personnes et l'émission annuelle de CO₂ de 222 foyers.

Émission de CO₂ : émission moyenne domestique : 1,68 t/hab/an
Source : Logiciel E-tonnes (<http://8-tonnes.ecoemballages.fr/index.html>)

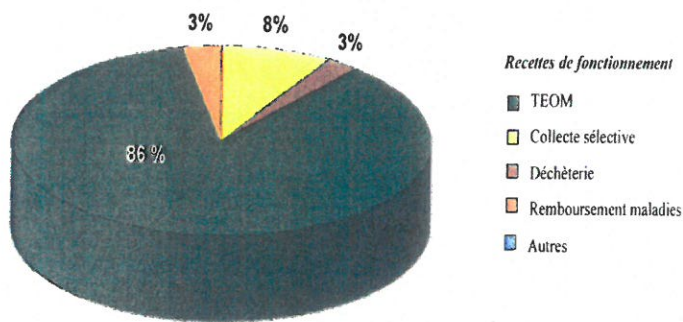
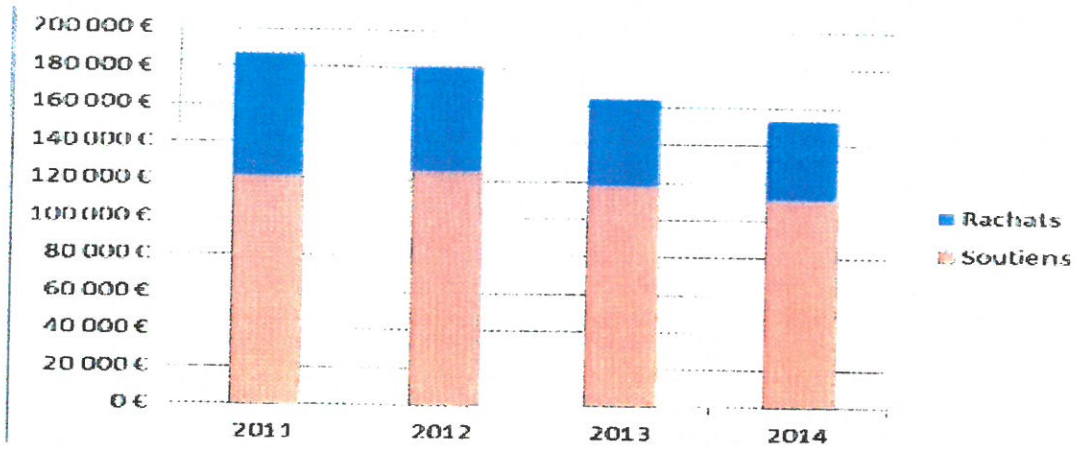
	MARCHE D'EXPLOITATION	DELEGATION
TRAITEMENT	ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET TOUT-VENANT	SYSTEM DES PYRENEES
	EMBALLAGES RECYCLABLES, JOURNAUX-MAGAZINES ET CARTONS	SYSTEM DES PYRENEES
	VERRE	VOA D'ALBI
	VEGETAUX ET BOIS	SARL DE JOTTES
	FERRAILLES	CORTINA
	GRAVATS	COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VOLVESTRE
	DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)	ECO-SYSTEMES
	LAMPES	RECYLUM
	PILES ET BATTERIES	COREPILE
	DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)	EOVAL (HORS ECODDS)
	HUILE DE FRITURE	OLEO RECYCLING
	HUILE DE VIDANGE	SEVIA-SRRHU
	DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS A RISQUE INFECTIEUX (DASRI)	DASTRI
	PNEUS VEHICULES LEGERS	DROHE (HORS ALIAPUR)
	TEXTILES USAGES, CHAUSSURES	ECOTLC

TYPES DE DECHETS (1)	Tonnage réalisé	Coût total TTC	Coût TTC moyen à la tonne	Rappel valeurs 2013
ORDURES MENAGERES (C.C. VOLESTRE - SYSTEM DES PYRENEES)	3 501,67	421 622,70 €	120,41 €	108,12 €
REFUS DE TRI (SYSTEM DES PYRENEES)	78,202	7 246,20 €	92,66 €	79,56 €
ENCOMBRANTS/TOUT VENANT (SYSTEM DES PYRENEES)	1 134,07	147 657,67 €	130,20 €	116,72 €
CORPS CREUX (SYSTEM DES PYRENEES)	20,58	5 917,77 €	287,85 €	263,81 €
CORPS PLATS (SYSTEM DES PYRENEES)	42,92	5 113,56 €	119,14 €	108,20 €
CORPS EN MELANGE (SYSTEM DES PYRENEES)	543,01	132 807,14 €	244,56 €	225,80 €
PELOUSE (SARL DE JOTTES - 31)	127,36	1 612,38 €	12,66 €	12,66 €
BRANCHAGE (SARL DE JOTTES - 31)	1 154,74	18 273,76 €	15,83 €	15,83 €
BOIS (SARL DE JOTTES - 31)	388,58	12 178,66 €	31,34 €	32,20 €
DMS (DECHETS MENAGERS SPECIAUX) (EOVAL - 31)	11,347	15 662,79 €	1 380,35 €	911,55 €
DASRI (DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS A RISQUE INFECTIEUX)	0,264	00,00 €	0,00 €	120,59 €
CARTONS (SYSTEM DES PYRENEES)	16,00	206,28 €	12,89 €	38,28 €
HUILE DE FRITURE (OLEO RECYCLING - 31)	0,756	441,49 €	583,98 €	340,00 €
PNEUS (DROHE - 31)	6,158	00,00 €	00,00 €	294,27 €
COÛT DE TRAITEMENT GLOBAL	7 025,69 t	770 240,40 €	109,63 €	103,70 €

* PRIX DE COÛT DE TRANSPORT CAR EFFECTUE EN REGIE ET NON INTEGRE DANS LE COLI DE FACTURATION.

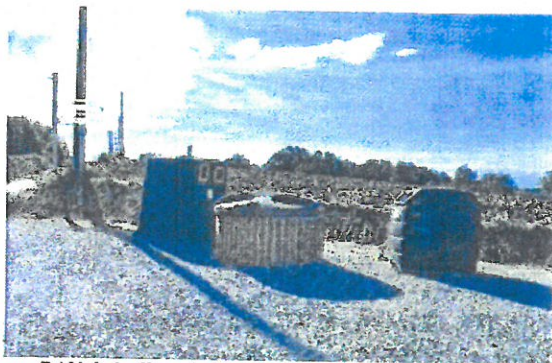


Les principales dépenses du service correspondent aux prestations de traitements et de transports des différents types de déchets (45% contre 43% en 2013), aux charges de personnel (38%), aux carburants (6%) et à l'entretien des véhicules (4% contre 6% en 2013).



La principale recette du service provient de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (86%) tandis les recettes issues de la collecte sélective ne représentent 8% de l'ensemble.

L'aménagement des points d'apport volontaire a nécessité l'achat de terrains et des travaux de terrassement et d'aménagement sur les communes de Lautignac, Le Pin-Murelet et Plagnole pour un montant de **22 587,63 €**.



PAV de la Grande Carrère (Lautignac)



PAV de la Vieille Route de Rieumes (Plagnole)

Suite au lancement du marché réalisé en 2013, la construction du hangar métallique à la déchèterie s'est achevée en août 2014. Ce dernier, d'une surface de 1 400 m², est destiné à entreposer les déchets recyclables (emballages et papiers) en attente de transfert vers le centre de tri ainsi que divers matériels (stock de conteneurs individuels, véhicules...). Le coût de la construction s'élève à **537 742,36 €**.



Hangar en construction



Hangar achevé

4-1 / Défi intercommunal de « Nettoyage de la nature »

Initié en 2013, le **défi intercommunal de « Nettoyage de la nature »**, avec ses deux challenges annuels, a été reconduit selon le même principe et avec le même enthousiasme en 2014.

Après une matinée de collecte, une délégation de chaque commune participante rallie la déchèterie pour procéder à la pesée et au tri des déchets collectés, puis à la remise du trophée symbolique remis en jeu tous les ans.

Lors du challenge de printemps, quelques 1 720 kg de déchets ont été récoltés. La commune de Sainte-Foy de Peyrolières a remporté le trophée avec le podium suivant : Sainte-Foy de Peyrolières (1 140 kg), Lherm (320 kg) et Bérat (260 kg).

A l'automne, la collecte s'élevait à 840 kg. Des quatre communes participant à cette édition, c'est la commune de Lherm qui a remporté le défi avec le classement suivant : Lherm (300 kg), Bérat (200 kg), Sainte-Foy de Peyrolières (180 kg) et Rieumes (160 kg).

Cette manifestation, à la fois pédagogique et citoyenne, rassemble dans un moment de convivialité toutes les personnes soucieuses de préserver l'environnement et le cadre de vie de notre territoire.

Challenge de printemps du 27 avril 2014



Challenge d'automne du 5 octobre 2014



4-2 / Stands d'animation et d'information



Dans le cadre de la journée « **La récré au jardin** », organisée par l'Association des Parents d'Elèves de Sainte-Foy-de-Peyrolières et qui s'est déroulée le **5 avril 2014**, la CCS a tenu un stand d'information et proposé des activités ludiques pour les enfants sur le thème du cycle des déchets naturels et du compostage.

La CCS était également présente lors des Journées Nature Midi-Pyrénées, organisées par la médiathèque de Rieumes, les **14 et 15 mai 2014**. L'ambassadrice du tri a répondu aux questions des visiteurs et proposé une série de jeux et ateliers pour les enfants (jeu du tri, fabrication d'une boîte à piles, découverte des animaux du compost...).

5/ LE JOURNAL DU TRI ET LE CALENDRIER DE COLLECTE



Pour assurer la pérennité du geste de tri et préserver la qualité de ce dernier, un nouveau numéro du « Journal du tri » a été publié en octobre 2014. Il est distribué, via les communes, dans les boîtes aux lettres du territoire. Consacré en grande partie aux enjeux de la collecte du verre, ce média invite au respect des consignes de tri en expliquant l'intérêt du tri des déchets, tant au point de vue environnemental que financier. La CCS a également édité le calendrier de collecte 2014 qui comprend sur chaque page des conseils et astuces permettant de sensibiliser les administrés au geste de tri et à la prévention des déchets.

6/ AUTRES OPERATIONS DE SENSIBILISATION

6-1 / Opération « Stop-pub »



Afin de réduire les quantités de papiers collectés et notamment les imprimés non sollicités (prospectus publicitaires), la Communauté de Communes du Savès met à disposition de ses administrés des autocollants « Stop pub » à coller sur les boîtes aux lettres. Selon les chiffres nationaux, les quantités d'imprimés non sollicités sont de l'ordre de 40 kg par foyer et par an. Les personnes non intéressées par ces imprimés peuvent, grâce à cet autocollant, le refuser et alléger considérablement leur poubelle. Les autocollants sont mis à disposition en mairie ou à la déchèterie. Depuis le début de l'opération lancée en novembre 2009, les autocollants colonisent de plus en plus de boîtes aux lettres et témoignent du succès grandissant de l'opération.

6-2 / Tri des papiers bureau dans les services administratifs

Engagée depuis 2010 dans une démarche d'écoresponsabilité, la CCS a initié en 2013 une opération de tri et de collecte des papiers bureaux au niveau des services administratifs. Les papiers imprimés, les enveloppes et autres courriers (catalogues, revues, prospectus...) sont systématiquement triés pour être réutilisés ou recyclés. Ainsi, en 2014, ce ne sont pas moins de 100 kg de papiers qui ont pu être détournés des ordures ménagères. Un geste significatif qui a l'avantage de faire prendre conscience de la consommation de papiers et de la nécessité de la réduire.



8 – Crédits supplémentaires – Budget communal 2015 :

M. le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains articles du budget communal de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	AUGMENTATION DES CREDITS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Articles/Chapitre	Montant	Articles/chapitre	Montant
Autres indemnités	D-64118/012	8 500,00 €		
Remboursement sur rémunérations du personnel			R-6419/013	8 500,00 €
Totaux		8 500,00 €		8 500,00 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour effectuer les virements de crédits ci-dessus définis.

9 – Questions diverses :

9-1- Lotissements l'Orangerie – le Versailles et le Trianon :

M. le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier signé par 36 personnes qui lui a été remis par deux habitants des lotissements concernant les divers problèmes d'incivilités et de vitesse des véhicules rencontrés ces derniers temps dans ce quartier.

Le texte de la pétition est le suivant :

« Je m'associe à la demande d'une réunion avec M. le Maire, afin de trouver une solution aux problèmes qui s'accumulent depuis la réalisation du lotissement Promologis : vitesse excessive, bruits, déchets, canettes d'alcool abandonnées sur la chaussée, consommation de produits illicites, etc...

Ce lotissement a été imposé sans aucune concertation préalable avec les résidents du quartier.

A ce jour, les réunions promises n'ont toujours pas eu lieu et sont constamment reportées pour on ne sait quelles raisons.

Il est temps maintenant que M. le Maire prenne ses responsabilités, et accepte de rencontrer les gens qui lui ont fait confiance et reconduit son mandat ».

M. le Maire précise que pour la vitesse, il est prévu un aménagement de chicanes sur la rue François Villon dont le montant est inscrit dans le programme du pool routier qui sera réalisé en 2016. Les plots pourront de ce fait être déposés.

Ceci est une des raisons du report de la réunion. La seconde, étant que le Chemin de Vie Longue n'est pas tout à fait terminé, compte tenu de l'éventuelle possibilité de faire le lotissement communal.

Par contre, le problème des actes d'incivilité est très dur à gérer. La Gendarmerie devrait être présente à la réunion de ce quartier programmée le 29 janvier 2016 à 20 H 30 à la salle des fêtes. Le Conseil Municipal et la commission voirie y sont conviés.

M. PASIAN répond qu'un aménagement visant à ralentir les véhicules après ouverture de la rue F. Villon a été étudié. Il précise que compte tenu de la pente de la rue F. Villon, il est impossible de poser des ralentisseurs. Aussi, il a été prévu d'implanter à titre expérimental des écluses et la CCS avait réalisé un marquage au sol pour matérialiser la position de ces doubles écluses. Cet aménagement envisagé de manière expérimentale dans un premier temps, pourrait ainsi subir des modifications avant sa mise en œuvre définitive, après concertation avec les riverains. Pour des raisons budgétaires, ces travaux ont été reportés mais restent réalisables à terme.

En ce qui concerne les problèmes d'incivilité, M. le Maire propose de se rendre aléatoirement sur les lieux pour engager un dialogue avec le groupe de jeunes qui permettrait de déplacer leur lieu de rencontre.

9-2- Lecture par M. le Maire d'un courrier adressé par le nouveau Prêtre du Village :

« Les récents obsèques célébrés par un Pasteur dans l'Eglise de Lherm m'obligent à vous contacter pour clarifier certains points. Je n'ai été informé vaguement de ces obsèques qui ont eu lieu sans que je donne mon accord définitif. Je vous serai gré de bien vouloir rappeler au personnel municipal que l'usage de l'Eglise est exclusivement réservé au culte catholique. Tout autre rassemblement, que ce soit pour des célébrations, des concerts, ou autres, nécessitent mon autorisation explicite.

Je me permets aussi de rappeler que vous ne pouvez disposer des clés de l'Eglise sans mon accord. La législation en vigueur se doit d'être respectée en tant que Maire. Je vous demanderai donc, à l'avenir de veiller à son application ».

M. le Maire informe le Conseil que lors de la visite du service des Domaines, pour procéder à l'estimation financière du presbytère actuel, il s'est rendu compte que les clés détenues à la Mairie n'ouvraient plus certaines pièces (bureau, salles de réunions) du bâtiment. M. le Curé en retraite, résidant dans le bâtiment, a confirmé que les serrures avaient été changées par le Diacre. La Mairie, propriétaire des lieux, n'a pas été avertie.

9-3- M. CHAUDRON intervient sur la sécurité du Chemin de Vie Longue :

M. CHAUDRON s'interroge sur l'absence de M. ANDRIEUX, ASVP de la commune. M. le Maire répond que M. ANDRIEUX souffre d'importants problèmes de santé, est donc absent depuis le 1^{er} décembre 2015 pour une durée à ce jour indéfinie.

Les écoles sont surveillées par les employés municipaux.

Dates de réunions :

- Exécutif : le 13/01/16 à 17 H
- Conseil Municipal : le 21/01/16 à 21 H
- Communauté de Communes : 14/01/16 – 18/02/16
- DOB SIECT : 10/03/16
- AG SIECT : 17/03/16
- Conseil Commuanutaire : 17/03/16 – 07/04/16

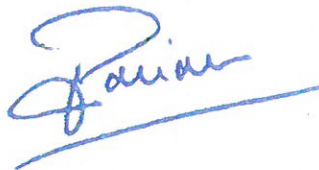
M. le Maire donne la parole à l'assistance.

M. BONZOM demande si des travaux de remise en état de la mare à la Barrère sont prévus. L'eau est nauséabonde et mousseuse.

Un prélèvement a été réalisé par les services techniques et l'origine de cet état est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50.

Le Secrétaire de séance,
Frédéric PASIAN



Le Maire,
Jean AYCAGUER

